

Renseignement sur plainte

Par Alexneo47

Bonjour,

J'ai récemment porté plainte pour abus de biens sociaux, de confiance et abandon de personnes âgées à l'encontre de ma belle - mère, la nouvelle femme de mon père décédé.

Et ma plainte a été classée sans suite avec pour mention :

que "les faits dont vous vous êtes plaint ne sont pas puni par loi".

Et d'autre faits ont été précisés et avoués au dessus de cette phrase en entête.

Les faits mentionnés sont: escroquerie simple.

Que dois je en conclure, pouvez vous m'éclairer.

Je vous remercie beaucoup.